

L'Autorité sanctionne Essilor International SAS et sa société mère EssilorLuxottica SA pour pratiques commerciales discriminatoires

Publié le 10 novembre 2022

VERRES CORRECTEURS

Essilor sanctionnée à hauteur de 81 millions d'€ pour entrave à la vente en ligne

Décision 22-D-16 du 6 octobre 2022

Autorité de la concurrence

Restrictions de livraison
Essilor refusait de vendre des verres de sa marque aux opérateurs alors qu'elle le faisait à l'étranger.

Restrictions en matière de communication
Essilor empêchait les sites de vente en ligne d'utiliser son logo et de communiquer sur l'origine des verres.

Limitations de garantie
Essilor conditionnait la prise en charge de la garantie à la prise de mesures en magasin.

Ces pratiques ont limité l'accès des consommateurs à un canal de vente alternatif et favorisé le maintien d'un niveau de prix élevé des verres correcteurs.

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant les juridictions compétentes.

The infographic features a light blue background with illustrations of people, eyeglasses, and various icons representing delivery, communication, and warranty. A woman on the left is talking on a phone, and a woman on the right is holding a pair of glasses. In the center, three boxes describe the restrictive practices. At the top right, the 'Autorité de la concurrence' logo is shown with a percentage sign and a shield icon. At the bottom, a pair of glasses is illustrated.

Secteur des verres optiques : l'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur de 81 067 400 euros la société Essilor International SAS et sa société mère EssilorLuxottica SA pour pratiques commerciales discriminatoires

[Lire le communiqué](#)